

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 19836 du 26 octobre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la garde républicaine – branche « infanterie »**

NOR : INTJ1725723S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 25544 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630308S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> décembre 2017 :

<b>Barret</b> Patrick	NIGEND : 113 168	NLS : 5 189 509
<b>Paumard</b> Pascal	NIGEND : 125 762	NLS : 5 279 768

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 octobre 2017.

*Le colonel, commandant par suppléance  
la garde républicaine,  
J.-M. GRIMAL*